

Programme de la Formation

Bâtiment à énergie positive et faible impact carbone : anticiper la nouvelle réglementation RE 2020 avec le label E+C-

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Bâtiment à énergie positive et faible impact carbone : anticiper la nouvelle réglementation RE 2020 avec le label E+C-

Date(s) : mardi 21 mai 2019 au mercredi 22 mai 2019

Lieu : Ordre régional des architectes - REUNION - 4, rue de la Victoire 97400 Saint-Denis

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le module de formation a pour objectif de préparer les professionnels du secteur de la construction à intégrer la démarche E+C- « Energie Positive-Réduction Carbone » sur l'ensemble du cycle de vie de chaque nouveau projet, conformément à :

- la loi de transition énergétique (du 17 Août 2015)
- la réglementation RE2018 en vigueur (Arrêté du 10 avril 2017) définissant la performance environnementale des constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales
- la future réglementation thermique et environnementale RBR 2020 (Règlementation Bâtiment Responsable) qui s'appliquera à l'ensemble des acteurs de la construction.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Identifier le contexte historique et réglementaire de la démarche de qualité environnementale
 - Intégrer la démarche bas carbone dans l'acte de construire
 - Repérer les principes d'analyse du cycle de vie appliqué au secteur du bâtiment
 - Analyser l'impact de la démarche bas carbone sur les méthodes de travail

PRISE EN CHARGE

Comment financer sa formation ?

Les formations ilot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation.

Vous êtes salariés d'agence libérale, ACTALIANS (www.opcapl.com) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'au moins une année complète de cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

PUBLIC CIBLE

Le module de formation est destiné aux professionnels :

- de la maîtrise d'œuvre de conception (architecte, urbaniste, paysagiste, AMO,...)
- de la maîtrise d'œuvre d'exécution (ingénierie de la construction, coordination, pilotage, économie de la construction, contrôle des travaux,...)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Au démarrage de la formation, les participants rempliront une feuille d'émargement, preuve de leur présence.

En fin de formation, une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée par courrier à l'issue du stage.

Module

Bâtiment à énergie positive et faible impact carbone : anticiper la nouvelle réglementation RE 2020 avec le label E+C-

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 21 mai 2019 au mercredi 22 mai 2019, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Lieu : Ordre régional des architectes - REUNION - 4, rue de la Victoire 97400 Saint-Denis

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Identifier le contexte historique et réglementaire de la démarche de qualité environnementale
Intégrer la démarche bas carbone dans l'acte de construire
Repérer les principes d'analyse du cycle de vie appliqué au secteur du bâtiment
Analyser l'impact de la démarche bas carbone sur les méthodes de travail

FORMATEUR(S)

DELRIEU Luc - Consultant AMO RSE - Référent bâtiment bas carbone

OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'association Ilot formation dispose d'une salle de formation et d'outils pédagogiques (Un vidéo projecteur et un écran, un paper board, un PC portable, une télévision, un magnétoscope et un lecteur DVD)
Les méthodes pédagogiques et les supports que nous proposons vont permettre une approche concrète et dynamique de la formation. Nous privilégions une pédagogie active, basée sur une approche socio-constructiviste qui favorisera les interactions sociales de travail et la mise en application des méthodes et outils que nous proposerons. Pour cela, les participants seront acteurs dans les travaux de groupe, les études de cas et les mises en situation afin de favoriser les échanges expérientiels qui permettront d'aboutir à un résultat optimal. Cette modalité permettra de placer les participants dans un contexte visant à simuler une situation précise, et le plus souvent des situations professionnelles les plus proches de la réalité. Nous utiliserons le conflit socio-cognitif afin que la construction des connaissances puisse reposer sur l'ensemble des interactions entre les différents professionnels. Les formations seront mises en œuvre avec un positionnement de départ par le biais d'un questionnaire afin d'évaluer les acquis et les marches de progression.
Un support papier de formation « guide-stagiaire » reprenant de manière synthétique l'essentiel des apports théoriques de la formation sera distribué par le formateur aux participants lors de la formation. Les participants pourront également retrouver tout au long de la formation, toutes les ressources documentaires téléchargeables et tous les supports de formation mis en œuvre pour chaque module (documents, powerpoint, bibliographie, sitographie...) sur notre plateforme e-learning. 3 jours non consécutifs

Ce module de formation se déroule sur 2 jours et utilise plusieurs modes pédagogiques :

- création de groupes de 2 ou 3 personnes
- quizz ludique sur le thème de la transition énergétique et les émissions de GES (Gaz à Effets de Serre)
- exposé accompagné d'une vidéo projection
- diffusion de films vidéo pédagogiques produit par l'association BBKA (Bâtiment Bas Carbone) ou par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)

PROGRAMME

JOUR 1

Matin

Quiz diagnostic

I- Le constat

Historique de la prise de conscience environnementale :

La convention cadre des Nations Unies, Kyoto, aujourd'hui et demain

Présentation du GIEC, les contributions et les rapports

La COP 21 et l'accord de Paris

Les objectifs de la loi transition énergétique

Les émissions de GES :

- Illustration sur la nécessité de réduire les GES
- Répartition des émissions de GES dans l'activité économique Française
- Focus sur les émissions de GES liées à la construction 1m²=1T eq. Carbone

II- L'objectif "réduction carbone"

Présentation du contexte réglementaire :

Loi de transition énergétique - Bâtiment public 2018 - les décrets qui concernent le secteur du bâtiment.

Les incitations du gouvernement - Le bonus de constructibilité

Référentiel et période expérimentale E + C-

Future réglementation 2020

Présentation de la démarche Bas Carbone :

- Construction
- Exploitation
- Démolition

JOUR 1

Après-midi

III- Principes d'analyse du cycle de vie appliqués au secteur du bâtiment

Quantifier les émissions GES liées à la construction d'un bâtiment :

Les hypothèses conventionnelles

La base de données INIES

Les FDES (Fiches Déclaratives Environnementale et Sanitaire)

Les logiciels de modélisation ACV

Quantifier les émissions GES pendant l'exploitation d'un bâtiment :

Rappel de la réglementation thermique en vigueur RT 2012 : ce qui change

La future réglementation et les niveaux de performance à atteindre

La prise en compte d'un système dynamique global "consommations / productions" énergétiques

Quantifier les émissions GES liées à la fin du cycle de vie d'un bâtiment :

Le stockage du carbone, les matériaux bio-sourcés

Principes d'économie circulaire

JOUR 2

Matin

IV- L'impact de la démarche bas carbone sur les méthodes de travail

Le volet énergie E+ :

Les grands principes d'une construction Passive

Intégration de la production locale d'énergie dans la volumétrie du bâtiment

Evolution des systèmes de production de chaleur liée à l'amélioration de la performance du bâti : le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la ventilation

Le besoin de production de froid

Le volet Carbone C- :

Méthodologie

Le choix des systèmes constructifs

La détermination des macro-composants

Les critères fondamentaux pour le choix des matériaux

Le poids du matériau

L'énergie consommée

L'épuisement des ressources

Exemples de systèmes constructifs Bas Carbone :

Le système B2R+ de Syscobat

Le système containerStructure

JOUR 2

Après-midi

V- L'impact de la démarche bas carbone sur les méthodes de travail

Renouvellement des principes de conception à chaque phase :

Le programme du Maître d'Ouvrage et son SME (Système de Management Environnemental)

La conception architecturale

Les études d'ingénierie

- L'ordonnancement des études
- Exemple du projet de l'école élémentaire Jean Zay de la Ville de Toulouse
- L'économie

Modification des conditions de passation de marché :

La rédaction des cahiers des clauses techniques

Comment traiter les équivalences de produits

Engager l'entreprise au respect des méthodes prédéterminées

L'impact de la démarche Bas Carbone sur le suivi des travaux :

L'exigence de la synthèse

La gestion des autres contributeurs

- Le contributeur « Consommation et rejets d'eau »
- Le contributeur « chantier »

Le commissionnement, une autre forme de contrôle des travaux

Amélioration du processus de réception de l'ouvrage :

La mise en service préalable, les délais et les responsabilités

La GPE (Garantie de Performance Energétique)

Comment garantir la Performance Environnementale du Bâtiment

Extrait de la directive Européenne 2010/31/UE :

Le label de l'état E+C-

Les labels BBCA et EFINERGIE 2017 conditions et processus d'obtention

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Ilot Formation 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05.62.86.16.33 - contact@ilotformation.com

FORMATION : Bâtiment à énergie positive et faible impact carbone : anticiper la nouvelle réglementation RE 2020 avec le label E+C-

Module : Bâtiment à énergie positive et faible impact carbone : anticiper la nouvelle réglementation RE 2020 avec le label E+C-

Date(s) : mardi 21 mai 2019 au mercredi 22 mai 2019, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Ordre régional des architectes - REUNION - 4, rue de la Victoire 97400 Saint-Denis

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- AGEFICE
- AGEFOS PME
- AGEFOS PME délégation de l'Aveyron
- CCI Formation Gers
- Conseil départemental de la Haute Garonne
- CONSTRUCTYS
- Constructys Occitanie
- Direction Régionale POLE EMPLOI-Service Production Centralisée
- DRAC
- FAFIEC
- FIF PL
- Fonds propres
- Gamba Acoustique
- Mairie de Castres
- Ministère de la défense
- OPCALIA
- Pôle Emploi- Agence de services Spécialisés 63
- Rodez agglomération
- SICOVAL
- UNIFORMATION
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	25,00 € €
	Individuelle	25,00 € €
Module 1 : Bâtiment à énergie positive et faible impact carbone : anticiper la nouvelle réglementation RE 2020 avec le label E+C-		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif	700,00 € €
	Jeunes inscrits	500,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque
 Virement
 Carte bancaire
 Espèces
 Prèvements

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Conditions et procédure d'inscription

1. L'inscription est définitive dès réception de la convention de formation dûment signée, accompagnée du règlement.
2. Imprimer la convention de formation et l'envoyer avec le règlement complet à l'ordre de « Ilot Formation » à l'adresse suivante :

L'Ilot Formation
45 rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse

3. Faire la demande de prise en charge à votre fonds de formation (Actaliens, FIFPL, Fafiec, Agefos, etc.) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et la convention de formation faisant de devis avant le démarrage de la formation. ATTENTION, les formations FeeBat et permis d'aménager ne doivent pas faire l'objet d'une demande préalable de prise en charge.

Conditions d'annulation et de report

1. L'association Ilot Formation se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par l'association et le règlement sera restitué.
2. Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, il sera facturé au stagiaire 30% du coût du stage.
3. En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.
4. Dans le cas où un participant est empêché d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, son entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable du centre de formation et sous réserve d'avoir les pré-requis demandés, avant le début du stage

Tarifs et conditions financières

Ilot Formation est un organisme enregistré et référencé sur la plateforme DATADOCK. Nos formations peuvent ainsi être prises en charge par votre OPCA dans le cadre du plan de formation.

Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent l'ensemble de la prestation pédagogique ainsi que les supports et documents remis aux stagiaires.

Tarif plein : 350,00 € net de tva par jour de formation et par stagiaire.

Tarif réduit : 250,00 € net de tva par jour de formation et par stagiaire inscrit depuis moins de trois ans au conseil de l'ordre des architectes.

Tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi, nous contacter.

Tarif adhésion annuelle* à l'association : 25,00 €

*Année civile

Comment financer sa formation ?

Les formations Ilot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de la formation.

1. Vous êtes salarié d'agence libérale

Actaliens (www.actaliens.com) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du Plan de formation validé par votre employeur.

2. Vous êtes architecte libéral

Le FIFPL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Vous devez justifier d'au moins une année complète de cotisations à l'URSSAF.

3. Vous êtes dirigeant d'agence

Depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour vos dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le site www.impot.gouv.fr. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

4. Vous êtes demandeur d'emploi

Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation et sa pertinence doivent être validés par le conseiller Pôle emploi. La demande de cette aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer différents renseignements pratiques (convention de formation, convocation, attestation de formation, facture...) ainsi que la newsletter de l'Ilot Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par l'Ilot Formation pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

L'Ilot Formation est la seule propriétaire des informations recueillies via son site internet ou via les bulletins d'inscription.

L'Ilot Formation s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer vos informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, l'Ilot Formation s'engage à conserver toutes vos données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible aux équipes de l'Ilot Formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant un courrier.